

Commune de : **BUXEUIL**

Département : **AUBE**

Suppression des plans d'alignement s'appliquant sur les routes départementales n° 36 et 971



Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 2021/09
du 15 Octobre 2021

soumettant à enquête publique
le projet du

Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :



Date de prescription du PLU : 06 Mars 2020

Dossier réalisé par le bureau d'études :

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De l'

AUBE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUXEUIL
Séance du 09 Avril 2021**

L 'an deux mille vingt-et-un le neuf du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle socio-culturelle de la Mairie, sous la présidence de : Monsieur RUELLE Jean-Claude, Maire.

Nombres de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Etaient présents :

Mesdames Messieurs JUVENELLE Sébastien, GRUET Claude, LEBLOND-LENOIR Julien, LAFILLE Edith, PESCHEUX Marinette, AUBRY Jérémy, DILIGENT Aurélien, SOLER-MY Anne-Mette et THIERY Yohann.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de la convocation
23 Mars 2021

Absents :

Monsieur MOUTARD David.

Date d'affichage
23 Mars 2021

A été nommé(e)s secrétaire : Madame PESCHEUX Marinette.

Objet de la délibération

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par la commune, le SLA (Service Local d'Aménagement) de l'Aube nous a informé sur la possibilité d'abroger les plans d'alignement parfois très anciens et même inapplicables dans certains cas.

Suppression

de la

servitude

d'alignement

Les plans d'alignement sont en dormance, s'ils ne sont pas repris dans les servitudes d'utilité publiques du PLU, mais ils demeurent toujours applicables si l'autorité compétente décide de les réintégrer dans le document d'urbanisme.

Monsieur le Maire, **RAPPELLE** que les plans d'alignement de la commune datent du 16 juin 1845 pour la RD 971 et du 03 avril 1894 pour la RD 36. Afin de ne pas conserver ces plans d'alignement comme servitude, il conviendrait de les abroger :

- Sur la totalité des voies communales existantes sur le territoire de la commune, cad la RD 971 et la RD 36.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

le

VU les articles L. 112-1 et suivants du Code de la voirie routière, concernant la détermination des alignements et les articles R.141-4 et suivants, applicables à la voirie communale et les articles R.131-3 et suivants du même Code, applicables à la voirie départementale,

et publication ou notification
du

DECIDE d'abroger les plans d'alignement sur les voies communales,



DECIDE de profiter de l'enquête publique du PLU pour mener également l'enquête publique sur l'abrogation des plans d'alignement existants sur le territoire de la commune,



AUTORISE le Maire en exercice à signer l'arrêté d'ouverture d'enquête conjointement avec Monsieur le Président du Conseil Départemental, ainsi que tout document relatif à cette enquête,

PRECISE que cette délibération sera affichée dans la commune pendant un mois,

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire, RUELLE Jean-Claude

24 SEP. 2021

Troyes, le 21 SEP. 2021

M. le Maire de BUXEUIL

Mairie
22 Grande Rue
10110 BUXEUIL

Affaire suivie par : Eugénie MEUNIER - Tel. : 03 25 42 21 54.

eugenie.meunier@aube.fr

P.J. : délibération de la commission permanente du Conseil départemental en date du 13/09/2021

Objet : suppression du plan d'alignement des RD n^{os} 971 et 36 à Buxeuil.

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver, ci-joint, la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 13 septembre 2021, qui donne son accord de principe sur la suppression du plan d'alignement des routes départementales n°971 et n°36 sur le territoire de la commune de Buxeuil.

La Commission permanente autorise en outre votre commune à inclure l'enquête nécessaire à la suppression du plan d'alignement dans l'enquête publique réalisée dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme communal.

A cette fin, il conviendra de veiller à ce que l'arrêté municipal mettant à l'enquête publique le projet de plan local d'urbanisme précise que cette dernière portera également sur la suppression du plan d'alignement.

Le dossier d'enquête devra comprendre un exemplaire du plan d'alignement à supprimer, accompagné de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 13 septembre 2021.

A l'issue de l'enquête publique, la Direction des Routes devra être destinataire :

- des observations éventuelles du public ;
- des conclusions du Commissaire Enquêteur ;
- de la délibération du Conseil Municipal émettant un avis sur la suppression du plan d'alignement au vu des résultats de l'enquête publique.

Ces documents seront joints à l'appui du dossier à présenter à la Commission permanente du Conseil départemental en vue d'entériner la suppression du plan d'alignement.

Restant à votre disposition pour vous apporter toute précision utile, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le Directeur des Routes,



Stéphane BARRAUX



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMISSION PERMANENTE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Séance du lundi 13 septembre 2021

Service de l'Assemblée

Extrait du procès-verbal des délibérations

Délibération n° 092021/294

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
Suppression des plans d'alignement des routes
départementales traversant la commune de Buxeuil

Date de convocation :
03/09/2021

Le lundi 13 septembre 2021 à 10h00,
la Commission permanente, légalement convoquée, s'est
réunie à l'Hôtel du Département, Salle Champagne, sous la
présidence de Monsieur Philippe PICHÉRY.

Nombre de Conseillers
en exercice : 34
présents : 31
votants : 34

Etaient présents : Monsieur Alain BALLAND, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Marc BRET, Monsieur Jean-Marie CAMUT, Monsieur Bertrand CHEVALIER, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Madame Nelly DELELIGNE, Monsieur Valéry DENIS, Monsieur Olivier GIRARDIN, Madame Angélique GUILLEMINOT, Madame Djamila HADDAD, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Nicolas HONORÉ, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Olivier JACQUINET, Madame Catherine LEDOUBLE, Madame Marie-Thérèse LEROY, Madame Arlette MASSIN, Monsieur Jean-Yves MATHIAS, Madame Christine PATROIS, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHÉRY, Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Annie SOUCAT, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de la Commission permanente en exercice.

Excusé(s) :

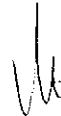
Excusé(s) ayant donné
procuration(s) : Monsieur Guy BERNIER à Madame Annie SOUCAT, Monsieur Didier LEPRINCE à Madame Nelly DELELIGNE, Madame Agnès MIGNOT à Monsieur Jérôme BONNEFOI

La Commission permanente du Conseil départemental, agissant par délégation de l'Assemblée départementale et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la suppression des plans d'alignement des routes départementales n° 971 et n° 36 applicables sur le territoire de la commune de Buxeuil.

Délègue à la commune, la conduite de l'enquête nécessaire à la suppression des plans d'alignement conjointement à l'enquête publique réalisée dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Prend acte que la décision définitive de suppression des plans d'alignement devra être validée par une nouvelle décision de la Commission permanente, au vu des résultats de l'enquête publique et de l'avis du conseil municipal.



Philippe PICHERY

PHILIPPE PICHERY
2021.09.18 18:16:26 +0200
Ref:20210917_151613_1-3-O
Signature numérique
Le Président du Conseil Départemental
de l'Aube

Fait le 17/09/21